

RAPPORT
2016



SITUATION EN MATIÈRE DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Edito

La prise de conscience collective de la fragilité de la planète et du caractère limité des ressources naturelles, dont l'eau, indispensable à la vie et à l'activité humaine, a fait de la protection de l'environnement une priorité des politiques publiques.

Ce souci de mieux gérer le patrimoine naturel, partagé par la plupart des nations, se retrouve dans les objectifs que le Département s'est fixé et qui ont été formalisés dans le rapport stratégique sur le développement durable voté par l'Assemblée départementale pour la période 2015-2020.

C'est ainsi que la protection des milieux naturels, l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et des milieux aquatiques, la gestion des déchets, le développement de l'énergie bois sont autant de priorités mises en œuvre quotidiennement par les services de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable mais aussi par le SATESE, la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités, la Direction des Bâtiments Départementaux.

L'incitation faite par le Département aux communes de ne plus utiliser non seulement des herbicides mais également des pesticides est à ce titre exemplaire, tout comme l'est le refus du rejet direct et sans traitement dans les rivières et les ruisseaux des eaux usées provenant des stations d'épuration.

A l'échelle infra départementale, il est tout aussi possible d'impliquer l'ensemble des citoyens dans une démarche de développement durable.

2016 aura été marquée par l'inscription par l'Etat de 31 communes de la vallée de la Vézère au titre de la protection des paysages et des sites. Cela en fait un des plus grands territoires de France bénéficiant de ces protections.

En décembre dernier, notre département, le premier de la nouvelle région, se voyait également décerner le label Territoire Bio Engagé.

Agir en faveur de l'environnement, c'est améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens, agir en faveur de leur santé, conforter l'activité économique, procurer de nouveaux gisements de richesse.

Tel est le sens des actions décrites dans le présent rapport, qui illustrent notre ambition de faire de la Dordogne une terre d'excellence environnementale.

Germinal PEIRO
Député de la Dordogne
Président du Conseil départemental

Sommaire

1ère partie - Le profil développement durable de la Dordogne

Méthodologie	6
Indice de situation sociale	10
Indice de consommation et de production responsables	12
Indice de bien-être humain	14
Indice de qualité de l'environnement et de préservation des écosystèmes.....	16
Indice de vulnérabilité	18
Indice de gouvernance	20

2ème partie - La politique départementale pour l'excellence environnementale

Améliorer la connaissance	24
Protéger, reconquérir et valoriser les milieux naturels	25
Préserver la ressource en eau, en qualité et en quantité.....	27
Développer les énergies renouvelables, lutter contre le changement climatique et favoriser les économies d'énergie	29
Valoriser la production de qualité et inciter la consommation locale	30
Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable	31

Conclusion

1^{ère} partie

Le profil développement durable de la Dordogne

Méthodologie

Les Départements doivent produire chaque année, en amont des débats budgétaires, un rapport de situation en matière de développement durable, véritable photographie des actions de la collectivité. L'analyse des politiques doit être conduite au regard de cinq finalités :

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La lutte contre le changement climatique.

Les précédents rapports de développement durable ont été l'occasion de mettre en exergue chaque année les différents projets et actions menés par les services du Département. Chacune des finalités a été illustrée par des exemples concrets pour éclaircir ces concepts peu utilisés jusqu'alors.

L'édition 2015 a permis de présenter l'ensemble des politiques du Conseil Départemental de la Dordogne sur ces cinq dernières années, en analysant chaque projet pour en mesurer l'impact sur chacune des cinq finalités. Au final, sur les 69 projets inventoriés, 85 % d'entre eux impactaient au moins trois finalités et 30 % les cinq items. Cet exercice a démontré que notre collectivité agit avec dynamisme en faveur du Développement Durable.

L'année 2016 se situe comme une année de redéfinition de la stratégie et de l'action politique du Conseil Départemental de la Dordogne, suite notamment à la loi NOTRe du 7 août 2015 et des modifications de compétences qui en découlent. Ainsi, dans le droit fil des Assises Départementales organisées sur les territoires à l'automne 2015, il est proposé d'établir **le profil Développement Durable de la Dordogne**. Ce profil permet de situer, en matière de développement durable, le département vis-à-vis des autres départements français.

Pour cela, le rapport 2016 de situation en matière de développement durable propose de s'appuyer sur un indicateur synthétique :

l'indice de développement durable

Cet indice est l'agglomérat de six indices qui illustrent de façon simple chacune des cinq finalités ainsi que la gouvernance.

Indice de situation sociale

pour la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,

Indice de consommation et de production responsables

pour la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable,

Indice de bien-être humain

pour l'épanouissement de tous les êtres humains,

Indice de qualité de l'environnement et de préservation des écosystèmes

pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,

Indice de vulnérabilité

pour la lutte contre le changement climatique

Indice de gouvernance

pour la gouvernance

Sur les 6 indices composant le panel, quatre sont des indices validés et développés à l'échelle internationale (Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD), nationale et régionale. Les deux autres ont été construits par le Conseil général de la Gironde (l'indice de gouvernance et l'indice de consommation et de production responsables) et ont été validés par l'ancien ministère de l'Ecologie et du Développement Durable devenu aujourd'hui le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Chacun de ces 6 indices est construit à partir d'indicateurs élémentaires.

Cependant, pour certains d'entre eux, il n'existe que des données à l'échelle régionale. De fait, certains d'entre eux n'ont pu être renseignés. De plus, les indicateurs élémentaires sont regroupés pour chaque indice sous des thématiques auxquelles correspondent un ou plusieurs indicateurs élémentaires.

Pour illustrer, l'indice de situation sociale regroupe 6 thématiques : Santé – Logement- Scolarité – Emploi – Revenu et Minima Sociaux – Territoire. Ce découpage thématique permet ainsi de visualiser dans les 6 indices, les grands secteurs où la collectivité est en position favorable et inversement.

Origine des sources

Les sources proviennent de cinq sites internet suivants :

<http://www.data.gouv.fr>

<https://www.insee.fr>

<http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr>

<http://developpement-durable.bsocom.fr>

<http://www.scoresante.org>

De plus, l'observatoire départemental de l'habitat de la Dordogne a fourni les données pour les indicateurs relatifs au logement.

Calcul des indices

Le calcul des indices synthétiques résulte d'une moyenne des indicateurs élémentaires qui les composent. L'indice de développement durable, lui, correspond à la moyenne des 6 indices synthétiques.

Chaque indicateur élémentaire a été noté sur 100. Des bornes de classe ont été définies pour tous les indicateurs élémentaires. La borne la plus élevée est la valeur la plus « positive », au sens du développement durable, observée parmi la liste des départements. En effet, certains pourcentages ou unités faibles peuvent correspondre à une situation proche de l'idéal, comme par exemple l'indice de Gini. Cet indice mesure les inégalités de salaires et plus il est proche de 0 plus les inégalités sont faibles.

Pour déterminer le nombre de bornes de classe qui permettra de ranger chacune des valeurs de l'indicateur élémentaire et lui donner ainsi une valeur par rapport à 100, le calcul de l'écart type est nécessaire pour délimiter chaque borne de classe. Pour rappel, en statistique, l'écart type - défini comme la racine carrée de la variance - est une mesure de dispersion des données. Plus cette dernière est élevée plus les valeurs, qui composent, dans notre cas l'indicateur élémentaire, sont écartées.

La formule pour donner une valeur sur 100 aux indicateurs élémentaires est la suivante :

$$\text{Valeur sur 100} = \text{BCi} \times \frac{(\text{BCS} - \text{BCi}) \times (\text{valeur de la donnée 24} - \text{VIB})}{(\text{VSB} - \text{VIB})}$$

BCi = Borne de Classe Inférieure
BCs = Borne de Classe Supérieure

VIB = Valeur inférieure de la Borne de la donnée 24
VSB = Valeur Supérieure de la Borne de la donnée 24

Suite à l'ensemble des calculs, selon les indicateurs élémentaires et suivant la variance observée entre la valeur départementale la plus élevée et la plus basse, le nombre de bornes observées varie de cinq à huit.

Chacun a été rapporté à 20 afin d'en faciliter leur lecture. La note sur 20 est celle qui est la plus usitée et donc la plus parlante

Détail des calculs

Les départements et territoires d'Outre-Mer n'ont pas été retenus, seuls les départements métropolitains ont été utilisés pour établir ces indices. C'est la moyenne de ces derniers qui sert à situer le département de la Dordogne à l'échelon national.

De même, la moyenne des anciens départements composant l'Aquitaine ainsi que celle de ceux formant la Nouvelle Aquitaine, permettent de mesurer la situation du département vis-à-vis d'une région qu'elle quitte et d'un nouvel espace qu'elle intègre.

Les tableaux présentés mettent en valeur tous les indicateurs élémentaires vis-à-vis de l'Aquitaine, la Nouvelle Aquitaine et la France métropolitaine. La situation est considérée comme égale (équivalente) lorsque les valeurs sont séparées de moins de 0,25 point.

Le tableau laisse apparaître aussi la comparaison pour les thématiques regroupant les indicateurs élémentaires pour chacun des 6 indices. La comparaison des thématiques ne se fait que par rapport à la France métropolitaine.

Situation plus favorable	Situation équivalente	Situation moins favorable

Indice de situation sociale

Cet indice cerne **les situations de précarité** dans leur diversité en matière de logement, de travail, d'urgence sociale, de santé...

En matière de situation sociale, le département de la Dordogne possède un indice supérieur à celui de la France métropolitaine. Dans le détail, deux thématiques, la scolarité et l'emploi, demeurent néanmoins en deçà des notes métropolitaines.

Deux indicateurs issus de ces deux thématiques sont fortement liés :

- Le taux des 20-24 ans sortis des études sans aucun diplôme reste élevé. Il explique pour partie, dans un contexte économique conjoncturel, un taux de chômage supérieur à ceux observés en moyenne en France. La création du prêt d'honneur en faveur des étudiants apporte une première réponse à cette situation.
- La précarité de l'emploi (c'est-à-dire le taux de salariés en CDD et en Intérim) est moins importante en Dordogne que dans le reste de la France. Il faut notamment y voir l'illustration des liens spécifiques qui persistent en Dordogne entre les chefs d'entreprise et la main d'œuvre des PME.

Pour les autres indices élémentaires, la tendance est inversée.

Pour la santé, le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) est plus faible en Dordogne que dans le reste de la France. Autrement dit, on a ici plus de chance de ne pas décéder avant 65 ans. Cette meilleure qualité de vie peut s'expliquer à la fois par le comportement des individus (addictions), la qualité de l'environnement (pollution) ainsi que les ressources à disposition (alimentation).

En termes de revenus et de minima sociaux, le nombre d'allocataires RSA est proportionnellement plus faible que la moyenne française alors que le nombre d'allocataires vieillesse (Allocation Spéciale Vieillesse ASV et Allocation de Solidarité aux Personnes Agées ASPA) est important du fait du nombre de personnes âgées de plus de 61 ans (mais aussi du fait du faible montant des retraites). Les inégalités de revenus en Dordogne sont moins conséquentes que sur l'ensemble de la métropole (indice de Gini), essentiellement en raison d'un revenu moyen plus faible.

Indice de situation sociale	Dordogne	France	Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
	13,9 / 20	13,6	14,2	14,7

Thématique	Intitulé des indicateurs élémentaires	Indicateurs élémentaires non renseignés à l'échelle départementale	Comparaison		
			France	Aquitaine	Nouvelle Aquitaine
Santé	Taux standardisé de mortalité prématurée (avant 65 ans) / Taux d'incidence déclarée de la tuberculose				
Territoire	Indice de Gini : indicateur synthétique qui mesure l'inégalité de revenu				
Revenus et minima sociaux	Part de la population couverte par le Revenu de solidarité active (RSA) socle / Nombre d'allocataires de l'ASV ou de l'ASPA rapporté à la population âgées de 61 ans ou plus				
Logement	Expulsion locative/ Indice synthétique du coût du logement				
Emploi	Taux de chômage localisé / Taux d'emplois précaires				
Scolarité	Part des non diplômés parmi les 20-24 ans, sortis des études				

Indice de consommation et de production responsables

Cet indice met en évidence la **qualité du dynamisme économique**. La qualité est exprimée ici au sens de la responsabilité de nos modes de production et de consommation. Ce sont les impacts sur les ressources mais aussi la pénétration de nouvelles activités économiques. Cet indice pourrait être assimilé à celui permettant de mesurer la croissance verte, au sens où cette dernière se réfère à des données qualitatives et non quantitatives.

Sur les 5 thématiques qui forment cet indice, deux montrent le bon positionnement de la Dordogne à l'échelle nationale. Ce constat confirme sans surprise la place qu'occupe la Dordogne sur ces secteurs d'activités que sont l'agriculture responsable et le tourisme.

L'agriculture responsable englobe l'agriculture biologique et celle labellisée. Sur ces deux créneaux, la Dordogne est en situation avantageuse, plus particulièrement sur la SAU agricole. L'orientation légumière et fruitière des régions Provence Alpes Côtes d'Azur et de l'Occitanie y ont favorisé l'essor de l'agriculture biologique. Alors que sa production est plus éclectique que celles des départements méditerranéens, la Dordogne occupe la première place quant à la part de sa SAU dédiée au bio au sein de la Nouvelle Aquitaine.

La force du tourisme dans notre économie est confirmée.

Cette dépendance économique à ces secteurs d'activité est aussi confortée au regard des indices regroupés sous la thématique **dynamisme économique**.

On constate peu de création de nouvelles entreprises ce qui peut s'expliquer par la trop faible proportion d'actifs par rapport à la population âgée. Cela a des conséquences sur le poids relativement faible de l'économie verte dans la part des emplois.

En ce qui concerne **le comportement des citoyens**, les Périgourdins ont acquis une attitude responsable vis-à-vis des déchets (la quantité collectée reste faible ce qui est positif). Malgré la dispersion de l'habitat, la pratique de la marche pour se rendre à son travail semble assez répandue.

Indice de consommation et de production responsables	Dordogne	France	Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
	7,5 / 20	7,1	7,2	7,1

Thématique	Intitulé indicateur élémentaire	Indicateurs élémentaires non renseignés à l'échelle départementale	Comparaison		
			France	Aquitaine	Nouvelle Aquitaine
Tourisme	Taux de fonction touristique : nombre de lits pour 100 hab. Nbre lits touristiques / pop totale * 100				
Agriculture bio ou de proximité et sylviculture responsable	Part de l'agriculture biologique dans la SAU / Part des exploitations avec production sans signe de qualité par rapport au nombre total d'exploitation (1)	Part de la surface forestière sous certification PEFC / Nombre d'AMAP par canton		(1)	
Proximité et transports	Part de la population utilisant la marche à pied pour se rendre sur son lieu de travail	Part des communes du département disposant des 6 services de proximité poste, restaurant, marchés, médecins généralistes, boulangerie, Librairie papeterie journaux			
Déchets	Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant / Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés				
Economie Sociale et Solidaire	Part de l'ESS dans l'emploi salarié total (2). Emploi ESS / Total des emplois * 100				(2)
Dynamisme Economique	Taux de dépendance économique. Pop des 65 ans ou + / Pop en âge de travailler (de 15 à 64 ans) / Taux d'emploi taux d'emploi des personnes occupées de 15 à 64 ans, en pourcentage de la population totale du même âge / Taux de création de nouvelles entreprises / Part des emplois dans le secteur de l'environnement en lien avec l'économie "verte" (3) / Taux d'endettement de la collectivité	Part des marchés du département intégrant le terme "développement durable"			

(1) Poids de l'AOC Bordeaux et satellites en Gironde

(2) Poids du siège des mutuelles dans les Deux Sèvres

(3) Démantèlement d'épaves / Récupération de déchets triés / Captage, traitement et distribution d'eau / Collecte et traitement des eaux usées / Collecte des déchets non dangereux / Collecte des déchets dangereux / Traitement et élimination des déchets non dangereux / Traitement et élimination des déchets dangereux / Dépollution et autres services de gestion des déchets / Travaux d'isolation / Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

Indice de bien-être humain

Cet indice met en valeur la qualité de vie et l'environnement quotidien et non naturel dans lequel vit la population périgourdine. Ces deux facteurs contribuent au **bien-être**. Le bien-être relève du domaine du ressenti mais les indices agglomérés pour l'appréhender permettent tout de même de dresser un tableau réaliste de la situation générale du Département.

La Dordogne est une terre d'égalité et sécurisée. **Le Périgourdin peut vivre dans une relative quiétude**, les infractions liées aux biens et aux personnes y étant faibles. En revanche, les infractions financières et économiques sont plus importantes que la moyenne nationale.

Le principe d'égalité est ici bien affirmé. Les disparités de revenu entre les hommes et les femmes, le fort taux d'équipement pour accueillir les handicapés montrent que ce principe républicain fondamental n'y est pas galvaudé.

Par rapport aux autres départements, le nombre d'allocataires d'aides au logement est plus faible en Dordogne. Cela s'explique pour partie par le taux élevé de propriétaires fonciers qui est supérieur à celui que l'on rencontre ailleurs en France. La quasi absence de surpopulation des logements est à associer au fait que notre département ne constitue pas un territoire très attractif pour les nouveaux migrants.

La **faiblesse des écarts de revenu** entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les plus riches et les plus pauvres, s'expliquent par des revenus moyens moins élevés qu'ailleurs. Le taux de pauvreté ainsi que le nombre d'allocataires, dont les revenus sont composés à 100% des allocations, sont au deçà de ceux rencontrés dans les autres départements.

L'emploi demeure moins accessible pour les femmes et les 55-64 ans que dans le reste du pays. Toutefois, on relèvera que le nombre de chômeurs de longue durée et la part des chômeurs de moins des 25 ans y sont moins élevés.

Le bien-être pâtit d'indicateurs de **santé peu favorables**. L'espérance de vie plus courte semble liée à des conditions de vie plus rudes (pénibilité emplois, logement insalubre...), ce qui est confirmé par une plus forte mortalité infantile, ainsi qu'un accès aux soins plus difficile, ce qui est accentué par le nombre de médecin pour 100 000 habitants.

La corrélation de l'espérance de vie avec les addictions (tabac, alcool...) n'est pas conséquente.

Indice de bien-être humain	Dordogne	France	Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
	13,4 / 20	13,4	13,7	13,6

Thématique	Intitulé indicateur élémentaire	Indicateurs élémentaires non renseignés à l'échelle départementale	Comparaison		
			France	Aquitaine	Nouvelle Aquitaine
Egalité	Ratio salaires femmes / hommes / Part des familles monoparentales parmi les allocataires de la CAF / Taux d'équipement global en places d'hébergement pour personnes handicapées adultes / Part des ménages propriétaires	Parité dans les instances politiques / Part des femmes à haut niveau de responsabilité dans l'exécutif départemental / Part de la population ayant accès au haut débit Internet à leur domicile			
Sécurité des personnes	Taux de criminalités par an pour 1000 habitants	Taux d'homicides y compris les tentatives / Part de la population victime d'un accident de la route			
Logement	Part des ménages habitant dans des logements surpeuplés / Part des bénéficiaires d'aide au logement	Part des logements potentiellement indignes dans la totalité des résidences principales / Taux d'effort net pour le poste logement dans le budget des ménages			
Santé et environnement	Part de la population exposée au bruit à un niveau "gênant"	Taux standardisé de recours à l'hospitalisation pour asthme pour 1000 habitants			
Satisfaction au travail	Part des actifs en CDI	Part des demandeurs d'emploi ayant exercé une activité à temps réduit, moins de 78 heures par mois (catégorie B) / Accidents de travail - indice de fréquence			
Savoir et culture	Part des jeunes sortant du système scolaire sans qualification, avant la fin du second cycle / Part des jeunes de moins de 18 ans en situation d'illettrisme	Nombre de brevets déposés par habitants / Part des dépenses des ménages pour le poste "journaux et périodiques" / Part des dépenses des ménages pour le poste "culture et loisirs" / Part de la population licenciée aux grandes disciplines sportives / Nombre d'imprimés prêtés par habitant par an / Part de la population ayant lu des archives du Conseil Général			
Revenu	Rapport inter-décile des revenus / Part de la population sous le seuil de pauvreté / Part de la population couverte par le RSA socle / Part de la population couverte par le RSA activité / Part des allocataires de la CAF dont les ressources sont constituées à 100 % des prestations CAF	Part des ménages surendettés			
Emploi	Taux d'emploi total / Taux de chômage global / Part des demandeurs d'emplois inscrits de longue durée / Taux de chômage des moins de 25 ans / Taux d'emploi des travailleurs âgés / Taux d'emploi des femmes				
Santé et population	Espérance de vie des hommes / Espérance de vie des femmes / Taux de mortalité infantile / Part des décès liés au tabac / Part des décès liés à l'alcool / Taux de suicides / Nombre d'enfants par femme / Médecins généralistes	Taux d'obésité des enfants en classe de CE2 / Taux de consommateurs de psychotropes			

Indice de qualité de l'environnement et de préservation des écosystèmes

Cet indice permet de mesurer l'impact des activités humaines sur le **milieu naturel**. Il cherche à montrer le degré d'exigence des départements vis-à-vis des écosystèmes présents sur son territoire.

La Dordogne demeure un département qui produit un gros volume de granulats. Cependant du fait de sa grande superficie (troisième département de France par la taille), cette exploitation est peu dense. La production à l'hectare reste plus faible qu'ailleurs.

Sur cet item de **l'utilisation des ressources**, la Surface Agricole Utile bénéficie d'une meilleure protection en raison de la part qui lui est consacrée en agriculture biologique. Cette technique appauvrit moins rapidement le sol.

La part du territoire sensible à l'**eutrophisation** est positive, ce qui démontre pour partie les effets bénéfiques du recours à cette pratique agricole.

L'eutrophisation est bonne en Dordogne, mais la **qualité de l'eau** n'est pas encore partout au rendez-vous, même si les masses d'eau en bon état ou très bon état progressent.

En effet, certains usages sont exigeants et impactants, en qualité et quantité :

- Les prélèvements (Eau potable, Agriculture, Industrie, Tourisme) ;
- Les rejets (Assainissement domestique, Industries, Agriculture, Tourisme) ;
- Les supports d'activité (tourisme, loisirs nautiques, sports de pleine nature) ;

C'est pour cela qu'une coordination départementale forte et un étroit partenariat avec l'agence de l'eau (schémas, animation, soutien financier, ingénierie, incitation au zéro pesticide) permet d'améliorer la situation. Il s'agit de donner la priorité :

- A la préservation des milieux naturels et d'éviter les pollutions ;
- Au patrimoine naturel
- A la ressource en eau
- A la santé et qualité de vie

L'utilisation des terres montre une Surface Agricole Utile qui fléchit au profit de la forêt et non de l'artificialisation du milieu. Cela peut paraître positif, même si la vigilance doit rester de mise pour éviter notamment une trop grande fermeture des paysages.

Indice de qualité de l'environnement et de préservation des écosystèmes	Dordogne	France	Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
	6,7 / 20	7,0	7,1	6,7

Thématique	Intitulé indicateur élémentaire	Indicateurs élémentaires non renseignés à l'échelle départementale	Comparaison		
			France	Aquitaine	Nouvelle Aquitaine
Agriculture / Sylviculture / Viticulture	Part des SAU en agriculture biologique	Part des Surfaces Agricoles Utilisées sous contrats territoriaux d'exploitation (s'appelle aujourd'hui mesures agro environnementales) / Engrais azotés / Part de la surface boisée recouverte par l'espèce boisée la plus importante / dominante			
Matières premières	Quantité totale de granulats produite en Dordogne par hectare				
Utilisation des Terres	Part du territoire couvert par une surface agricole utilisée / Part du territoire couvert par des espaces verts urbains / Part du territoire couvert par des sols artificialisés / Part du territoire couvert par de la forêt et des milieux semi-naturels				
Modification des Terres	Part du territoire couvert par des zones humides				
Protection des Terres	Part du territoire couvert par des ZNIEFF ou des ZICO / Part du territoire couvert par des contrats de rivières / Part des masses d'eau en bon ou très bon état écologique / Consommation d'eau par habitant (en m3/hab) / Part du territoire sensible à l'eutrophisation	% de jours dans l'année où l'air est de médiocre, mauvaise ou très mauvaise qualité			
Faune	Part des espèces chiroptères menacées ou quasi menacées par département / Part des espèces chiroptères mal connues par département				
Énergie	Production totale d'énergie renouvelable (bois, éolien, hydraulique, déchets) par personne / Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale du territoire				
Habitats	Part du territoire couvert par une zone Natura 2000				

Indice de vulnérabilité

Cet indice vise à appréhender les **risques naturels et anthropiques** auxquels le territoire est confronté. Cette vulnérabilité se mesure notamment aux effets du changement climatique sur la Dordogne au regard de sa situation par rapport au reste de la France.

La contribution de la Dordogne au **changement climatique** se mesure aux émissions de gaz à effet de serre générées par habitant. Ces émissions ont un effet à l'échelle planétaire et ils participent au réchauffement global. De ce point de vue, les émissions générées par les Périgourdins sont moindres qu'à l'échelle nationale, mais cela ne signifie pas qu'il n'y ait aucun impact sur notre territoire.

Au regard des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire périgourdin, on remarque que l'agriculture représente plus d'un quart des émissions. Cela s'explique par la place importante de cette activité économique dans le département.

Pour autant, des efforts sont à produire dans ce domaine.

Sur **l'impact du changement climatique**, pour la période 1986-2005, on constate une baisse des précipitations qui se conjugue avec une augmentation du nombre de jours de gel et de la température moyenne. De fait, le climat tend à devenir plus chaud et sec. Il se continentalise. Cette tendance devrait entraîner des modifications faunistiques et floristiques. Elle pose aussi des questions sur les orientations agricoles futures.

Les **catastrophes naturelles** ont été moins nombreuses entre 1995 et 2014 en Dordogne que dans les autres départements. Le taux de communes où des arrêtés regroupent ceux relevant d'inondations, de mouvements de terrains, de phénomènes atmosphériques (tempête...), de sécheresse, d'érosions et de retrait et gonflement d'argile a été moins élevé. La Dordogne apparaît donc comme moins soumise à ces aléas pour le moment.

Indice de vulnérabilité	Dordogne	France	Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
	13,1 / 20	14,4	14,5	14

Thématique	Intitulé indicateur élémentaire	Indicateurs élémentaires non renseignés à l'échelle départementale	Comparaison		
			France	Aquitaine	Nouvelle Aquitaine
Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES émises par habitant				
Évolutions tendancielles	Température moyenne de l'air / Précipitations (nombre de jours) / Nombre annuel de jours de gel	Date de début des vendanges			
Risques sur le territoire	Part de la population estimée en zone inondable / Taux de couverture des zones inondables / Part des logements en risque argile fort / Part de la surface forestière ayant subi un incendie				
Catastrophes naturelles	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles inondations intérieures et marines / Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles mouvement de terrains, les érosions, les retraits de gonflement d'argile, les sécheresses ; les phénomènes atmosphériques				

Indice de gouvernance

Cet indice agrège des éléments relatifs à la démocratie, à la citoyenneté, à l'engagement des acteurs (habitants et collectivités compris) ainsi qu'à la volonté des collectivités de s'insérer dans des démarches de démocratie participative au sens large du terme.

La **participation aux élections** est très positive. Quel que soit le type d'élections (locale, nationale ou prud'homale), les électeurs périgourdins se déplacent en masse pour voter. Cela prouve l'intérêt et le poids de la démocratie représentative en Dordogne.

Une curiosité relevée provient du nombre de référendums locaux organisés sur notre département. Ce qui montre que les élus n'hésitent pas à s'en remettre aux choix des concitoyens sur des questions qui les concernent au premier plan.

Cette **implication citoyenne** est confirmée par le nombre d'associations créées pour 1000 habitants. Le Périgourdin souhaite être acteur de son territoire.

Cette implication et ce recours au référendum sont toutefois à tempérer par le **faible usage d'outils facilitant la mise en place de politiques de développement durable** et d'instances de gouvernance organisée. La part de la population couverte localement par un Agenda 21 est inférieure à celle constatée en France.

Cette absence de recours à des outils territoriaux (démarche qualité, « villes accessibles, « éco-école »...) est accentuée par un constat similaire dans les administrations, les services et les écoles. La taille modeste des collectivités peut l'expliquer.

La construction de projet avec les citoyens (hormis dans une phase référendaire) n'apparaît pas encore instituée au contraire de la **coopération intercommunale**.

Indice de gouvernance	Dordogne	France	Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
	7,7 / 20	7,1	7,7	7,2

Thématique	Intitulé indicateur élémentaire	Indicateurs élémentaires non renseignés à l'échelle départementale	Comparaison		
			France	Aquitaine	Nouvelle Aquitaine
Démocratie locale	Elections municipales 2014 (1er Tour uniquement) / Elections départementales 2015 (1er Tour uniquement) / Elections législatives 2012 (1er Tour uniquement) / Elections présidentielles 2012 (1er Tour uniquement) / Taux d'inscription sur les listes électorales / Nombre de référendums d'initiative locale pour 100 000 habitants				
Citoyenneté et droits civiques	Nombre d'associations créées pour 1000 habitants / Nombre d'associations juniors pour 1000 habitants de moins de 18 ans / Taux de donateurs imposables déclarant un don aux associations / Taux de participation aux élections prud'homales / Nombre de saisine de la Halde par département /	Part de femmes parmi les élus (maires et conseillers départementaux) / Ecart à la parité dans l'attribution des vice-présidences départementales			
Administration et services	Part des collectivités engagées dans une démarche qualité / Moyenne départementale des notes obtenues sur le baromètre des « villes accessibles;/ Classement « villes internet » / Part des marchés de la collectivité intégrant le mot clé « concertation	Niveaux d'animation communautaire de la page Facebook du département selon le baromètre Collectivités Territoriales et Réseaux Sociaux / Part des collectivités engagées dans un Open Data / Type de délibérations de la collectivité accessible sur le portail Internet			
Mise en capacité des personnes	Part des écoles labélisées « Eco-école » / Part des établissements scolaires engagés dans un Agenda 21				
Projet territorial	Part de la population couverte par un Agenda 21 de « proximité » (hors département et région) / Coopération communale : part des dépenses mutualisées à l'échelon intercommunal / Part de la population couverte par un SCOT / Part des SCOT du territoire participant à une démarche interscot	Part des collectivités engagées dans un Agenda 21 « reconnu /» Existence explicite de vice-présidence en charge du Développement Durable, de la démocratie locale ou de la citoyenneté et de l'engagement de la collectivité dans une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organismes)			
Secteur économique	Part des emplois de l'ESS dans le nombre total des emplois				
Instance et actions participatives des collectivités		Budget moyen des conseils de développement / Nombre de salariés pour 10 membres des conseils de développement			

INDICE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette année, le rapport présente le « profil développement durable », qui permet d'analyser le territoire avec les mêmes indicateurs que d'autres départements. La Dordogne n'a pas fait le choix des indicateurs : il s'agit d'une méthode proposée et validée à l'échelle internationale, nationale et régionale. Avec ce travail statistique, nous sommes en mesure de nous comparer aux autres départements français.

Globalement, la Dordogne se situe dans la moyenne des départements français. Elle tire son épingle du jeu sur l'indice de consommation et de production responsables ainsi que sur l'indice de gouvernance. Une surprise : l'indice de qualité de l'environnement et de préservation des écosystèmes apparaît inférieur à celui de la moyenne des départements métropolitains. En cause notamment, une plus faible part de surface bénéficiant d'une protection des milieux naturels et une proportion de masses d'eau en bon état écologique plus faible qu'au niveau national.

Dans le détail, les indicateurs élémentaires confirment les atouts de la Dordogne - agriculture de qualité et de proximité, tourisme, sécurité des personnes, égalité ou démocratie locale... – et identifient les faiblesses du territoire - emploi, dynamisme économique, revenus ou santé...

Cette analyse conforte, s'il en était besoin, les priorités du Département de la Dordogne, en direction de l'action sociale, du développement économique et de la protection de l'environnement, les trois piliers du développement durable.

Indice de développement durable	Dordogne	France	Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
	10,4 / 20	10,4	10,7	10,6

2ème partie

La politique départementale vers l'excellence environnementale

A l'occasion de ce rapport développement durable 2016, il est proposé de présenter un état des lieux des politiques menées par le Département en faveur de l'excellence environnementale.

Cet état des lieux permettra au cours de l'année 2017 de conforter les actions entreprises et de définir des pistes d'amélioration et des projets supplémentaires.

1. Améliorer la connaissance

En matière de biodiversité, le Département intervient pour améliorer la connaissance naturaliste du territoire, dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles. Pour cela, il s'appuie essentiellement sur les acteurs locaux – peu nombreux en Dordogne – et les initiatives régionales en matière d'inventaires : Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA), Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine (CRENA) ; Cistude Nature, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Parc Naturel Régional Périgord Limousin...

Avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), le Département développe depuis de longues années une connaissance et un suivi qui conduisent à la constitution d'un observatoire « nature et éco-paysages » permettant aux territoires de découvrir et de s'approprier les concepts et les indicateurs de la biodiversité et d'utiliser les données dans les réflexions autour des documents d'urbanisme.

Acteur central dans le domaine de l'eau, le Département de la Dordogne a pris en charge directement différents réseaux de mesure sur les eaux souterraines et superficielles. Les analyses sont réalisées en interne par le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR) et validées par l'agence de l'eau, intérateur des données à l'échelle du bassin Adour Garonne.

Le Département s'investit également auprès du Comité Plan Etat Région (CPER) dans la définition du programme pluriannuel d'études en matière d'eaux souterraines. Il a participé aux études réalisées depuis 2008 par le BRGM sur les nappes souterraines, éocène, nappes du secondaire et karsts aquitains. Ces études permettent à la collectivité de comprendre, analyser et partager les enjeux de gestion avec les territoires et de proposer des mesures de gestion en adéquation avec la réalité hydrogéologique de la Dordogne.

La Direction de l'Environnement et du Développement Durable développe un observatoire de l'eau pour mettre à disposition de tous les données propres au territoire et rassemblées autour des thématiques de l'eau potable, de l'assainissement ou encore des rivières.

Le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche est un acteur important en matière de connaissance. Outre les analyses proposées à l'ensemble des acteurs, le laboratoire a des contacts privilégiés avec les universités. Il accueille et encadre des chercheurs dans le domaine. Citons par exemple une thèse sur les résidus médicamenteux dans les eaux de Dordogne qui a permis à la fois de construire des techniques analytiques et d'obtenir les premiers résultats sur notre territoire.

De plus, le Département est membre de structures interdépartementales (établissement public territorial du bassin de la Dordogne EPIDOR et Syndicat Mixte EPIDROPT) qui, à l'échelle de leur bassin versant, capitalisent, organisent et valorisent la donnée sur les territoires, dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ou dans le cadre d'actions spécifiques (poissons migrateurs, inondations, étiage, éclusées...).

Dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET), le Département est également à l'initiative d'études spécifiques à ce domaine. Il a réalisé un bilan des gaz à effet de serre, un bilan des consommations énergétiques et du potentiel de production d'énergies renouvelables ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité du territoire.

Dans le cadre du PCET, le Département a également répondu à un appel à projet national pour établir une analyse de l'énergie consommée et des émissions de gaz à effet de serre produit par l'agriculture. Cet outil « ClimAgri » a permis de réaliser un diagnostic et de définir les enjeux et des actions structurantes, qui sont reprises en partie dans les nouveaux dispositifs agricoles départementaux.

2. Protéger, reconquérir et valoriser les milieux naturels

Le Département s'est engagé depuis longtemps dans les **politiques de préservation et de valorisation des milieux naturels**. C'est le cœur de la compétence départementale des Espaces Naturels Sensibles qui a dicté les réflexions menées avec le CAUE pour construire les schémas départementaux des Espaces Naturels Sensibles.

Le Département dispose de moyens et d'outils pour mettre en place sa politique. Il peut mettre en place des zones de préemption, acquérir, aménager ou accompagner d'autres porteurs de projets à l'acquisition et l'aménagement d'espaces.

Le Département s'est largement impliqué en tant que propriétaire dans une gestion exemplaire des **sites départementaux** (La Jemaye, Campagne, Miallet ou Saint Estèphe), dans le but de concilier activités humaines et protection de l'environnement. Sur ces sites, des plans de gestion appropriés sont élaborés et mis en place, permettant notamment un suivi des habitats naturels ou des espèces animales et végétales présentes. Une attention particulière est apportée à la

sensibilisation et à la valorisation des milieux naturels : sentiers de découverte, observatoire de la faune, animations autour des espèces emblématiques de chacun des sites (chiroptères, mammifères, cistudes d'Europe, oiseaux migrateurs, flore...).

Au côté de l'agence de l'eau et d'EPIDOR, le Département agit également sur **les rivières et milieux aquatiques**, en accompagnant les structures intercommunales dans l'élaboration de programmes de reconquête des milieux et d'entretien de l'espace rivière. L'établissement de ces programmes pluriannuels de gestion (les « PPG ») repose sur la base d'un état des lieux précis des différents compartiments de la rivière que sont le lit mineur, le lit majeur, les annexes hydrauliques et bras morts, les zones humides.

Les zones humides sont particulièrement visées dans les projets de reconquête, pour les effets positifs attendus en termes de biodiversité mais aussi de qualité des eaux et de soutien des débits à l'étiage.

Les rivières constituent pour notre territoire le support de nombreuses activités économiques, touristiques et récréatives : irrigation, hydroélectricité, loisirs nautiques, pêche... Le Département privilégie là encore l'objectif de concilier les activités humaines avec la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques. Il a réalisé un schéma départemental des **activités de loisirs et de randonnées nautiques** (PDALRN) et soutenu les créations de haltes nautiques sur les axes Dordogne, Vézère, Dronne ou Auvézère.

Dans le même esprit de concertation, le Département souhaite développer les **activités de sports et de loisirs de pleine nature**. Il est à l'initiative du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) qui inscrit les sites de pratique des sports de pleine nature et préconise éventuellement des aménagements. Le service des milieux naturels et de la biodiversité collabore avec la Direction des Sports pour la prise en compte de la protection de l'environnement dans les espaces repérés (grottes de spéléologie, sites d'escalades...) et participe à l'instance de concertation, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

Enfin, le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées** (PDIPR) est un véritable outil de mise en valeur des paysages et des milieux naturels.

3. Préserver la ressource en eau, en qualité et en quantité

En matière d'excellence environnementale, le Département poursuit l'objectif de préserver ou reconquérir la qualité des cours d'eau du territoire, milieu naturel fragile mais aussi ressource pour l'eau potable et milieu support d'activité économique et de loisirs.

Le Département accompagne les collectivités dans les domaines de l'assainissement des eaux usées, de l'alimentation en eau potable et des rivières et milieux aquatiques avec le souci de coordonner les différentes actions et d'atteindre les objectifs fixés dans les différentes politiques européenne, nationale ou du bassin Adour Garonne. Ainsi, **l'atteinte du bon état écologique** des nappes et des rivières est le fil rouge de l'action départementale.

La qualité des cours d'eau est une préoccupation ancienne sur le bassin ; avec la création de l'établissement public interdépartemental sur le bassin de la Dordogne, EPIDOR, les six Départements traversés par la rivière Dordogne s'organisaient autour de la qualité de l'eau et des milieux et annonçaient une mutualisation des moyens des Départements en la matière. C'est toujours le cas, avec un accompagnement technique et une expertise de l'établissement sur les domaines très pointus : inondations, poissons migrateurs, hydro-électricité...

Aujourd'hui, le Département propose aux syndicats intercommunaux, communes ou communautés de communes **un accompagnement financier et un appui technique** dans l'élaboration de leurs projets ou l'organisation du service. L'action est déclinée dans les schémas départementaux, réalisés ou en cours, dans les domaines des rivières, de l'eau potable ou de l'assainissement (traitant également la question des boues de stations d'épuration et des matières de vidange).

Jusqu'en 2015 et la loi NOTRe, le Département apportait également un appui aux propriétaires d'hébergements touristiques pour la réhabilitation des assainissements (subventions et accompagnement du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air) en lien avec le service du tourisme, l'Agence de l'eau, EPIDOR et l'Etat.

Le Département participe activement aux réflexions engagées autour de la **qualité des eaux pour les usages récréatifs** et notamment la baignade et les loisirs nautiques. Il incite et soutient les collectivités à limiter au maximum les impacts des rejets directs en rivière sur la qualité bactériologique (infiltration des rejets, traitements...).

Le Département a engagé **une animation à destination des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** avec la mise en place d'un réseau d'échanges et la transmission d'informations réglementaires et techniques ainsi que l'harmonisation des pratiques des techniciens SPANC. De plus, une charte qualité pour la bonne réalisation des études de définition de filière en ANC a été élaborée en partenariat avec les SPANC et les bureaux d'études. Par sa signature, les bureaux

d'études s'engagent à respecter un protocole de réalisation et à disposer d'une assurance décennale. Cette charte était réclamée par les usagers et les professionnels qui semblent satisfaits et participent activement à son amélioration.

Le Département agit également directement en matière de **soutien d'étiage** sur le bassin versant de la Dronne. Propriétaire du barrage de soutien d'étiage de Miallet sur la Côte, le Département assure une réalimentation et garantit un débit minimal dans la rivière, compensant les prélèvements agricoles de la période estivale et les étiages naturels sévères de l'automne.

Le Département a développé une très forte animation et une expertise reconnue en matière de **réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires** sur le territoire.

C'est l'engagement initial des services du Département, qui depuis 2007 n'utilisent plus aucun traitement chimique en bordure de route départementale qui a permis une compétence et une expertise très forte dans ce domaine.

Le Département incite aujourd'hui très fortement les communes et les intercommunalités à signer la charte « zéro pesticide ». En signant cette charte, la collectivité s'engage à ne plus utiliser de pesticide mais bénéficie de l'accompagnement technique des services départementaux et de la formation des agents communaux ou intercommunaux. La signature de la charte constitue désormais une obligation pour les collectivités voulant présenter des projets dans le cadre de la nouvelle contractualisation.

Le Département poursuit également des actions contre les pollutions par les phytosanitaires à destination des « non-agricoles » : les particuliers et les collectivités locales, les professionnels (jardineries, entreprises paysagères). Ces actions entre dans le cadre de programmes intégrés, les Plans d'Actions Territoriaux ou « PAT », (zone vulnérable de la Dronne et captage prioritaire de Gardonne).

Enfin, en matière de qualité des eaux, le département incite également fortement le développement de l'agriculture biologique dont l'impact sur la qualité de l'eau est globalement moins fort qu'en agriculture conventionnelle.

Le Département est également engagé sous la forme d'un contrat de bassin dans un programme de **reconquête de la qualité de l'eau d'un bassin versant** sur lequel les usages d'alimentation en eau potable et de loisirs nautiques sont fortement perturbés par le développement de cyanobactéries. C'est le contrat de bassin de la Doue.

Dans ce cadre, le Département s'est impliqué dans l'acquisition d'étangs pour effacement et restauration de la capacité auto-épuratrice des milieux aquatiques. Il a notamment mis en place une zone de préemption sur l'ensemble du bassin et acheté plusieurs étangs et des zones humides.

Avec la vidange de Saint Estèphe et l'effacement des étangs acquis, le Département va contribuer à la disparition de « gîtes à cyanobactéries », et permettre aux cours d'eau et zones humides de jouer leur rôle naturel.

4. Développer les énergies renouvelables, lutter contre le changement climatique et favoriser les économies d'énergie

Le Département a mis en place un **Plan Climat-Energie Territorial**, à partir des enseignements de la Conférence Départementale des Energies, espace de concertation, d'échange d'expérience et de savoir-faire et de débat d'orientations stratégiques pour le territoire.

En effet, cela a permis de confirmer des choix passés et d'amplifier des actions en faveur du développement durable, de l'environnement, de l'efficacité et de la transition énergétique, mais aussi de lutter contre le changement climatique. Le PCET a été adopté par l'assemblée départementale le 31 janvier 2014 lors du budget primitif.

Les 24 orientations retenues sont réparties dans trois grands domaines d'actions : lutte contre de changement climatique, transition énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre en interne de la collectivité. Parmi les 30 actions, on peut citer :

- Le développement d'outil de réduction des gaz à effet de serre dans l'agriculture ;
- La poursuite du Plan Bois Energie ;
- Le développement d'un plan méthanisation et la signature d'une charte en faveur d'une méthanisation agricole et territoriale ;
- Le développement d'un schéma départemental des aires de co-voiturage.

En matière d'habitat et de logement, le Département participe également à l'excellence environnementale en matière de rénovation énergétique. En effet, le Département est également délégataire de l'aide à la pierre jusqu'en 2017. Cette délégation a permis au Département de conforter sa position de chef de file et de fédérer les différents acteurs, les différents territoires et les collectivités. Le Département abonde financièrement les aides de l'Etat à destination du parc public HLM et des collectivités et également en direction des propriétaires occupants très modestes pour des aides de l'ANAH.

Le Département accompagne les territoires dans leurs dispositifs d'animation, avec un soutien aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les Programmes d'Intérêt Général (PIG). Pour la rénovation énergétique, l'animation se double d'un accompagnement technique avec les trois espaces info énergie du territoire : CAUE, SOLIHA Dordogne et PNR Périgord Limousin.

Enfin, le Département réalise des opérations exemplaires dans **ses investissements directs**, comme par exemple :

- l'amélioration des performances énergétiques de deux bâtiments ;
- le choix du bois énergie pour les bâtiments du pôle International de la Préhistoire aux Eyzies, du Centre International d'Art Pariétal Montignac-Lascaux ;
- le choix de techniques routières visant la réutilisation des matériaux extraits sur place, le recyclage des déchets de chantier ainsi que le recours à des enrobés tièdes et froids.

5. Valoriser la production de qualité et inciter la consommation locale

Les circuits courts sont par excellence un modèle de consommation et de distribution réduisant les impacts sur l'environnement : économie d'énergie fossile et réduction des gaz à effet de serre par un transport modéré.

En matière de **production forestière**, le Département a construit un plan départemental forêt-bois avec les professionnels de la filière. Dans son volet « travaux sylvicoles », le plan vise notamment à améliorer la qualité des bois produits en vue d'alimenter les entreprises locales en bois de qualité. Un des objectifs est de favoriser l'approvisionnement local des entreprises du territoire et le renouvellement durable de la forêt.

En matière agricole, le Département soutient les initiatives en faveur des produits de qualité – **signes officiels de qualité** IGP, AOC, labels – et en faveur du produit local : vente directe et circuits courts.

Le Département soutient depuis 2010 **l'agriculture biologique**, la vente directe et les **circuits courts** en agriculture. Les nouveaux dispositifs ont maintenu et généralisé ces priorités : les exploitations en agriculture biologique bénéficient d'un bonus dans les financements, au même titre que les jeunes installés ou les allocataires du RSA. De plus, l'engagement de l'exploitation vers la vente directe et les circuits courts constitue un critère de sélection pour le soutien du Département.

De plus, le Conseil Départemental a fait le choix, depuis 2009, de privilégier l'approvisionnement des cantines des 38 collèges en produits issus de l'agriculture biologique et locale. Le bilan de l'opération est très positif et a conduit à la mise en place d'un réseau des chefs de cuisine qui permet de profiter des savoir-faire, de partager les expériences et de valoriser les initiatives.

Avec la mise en place d'une plate-forme virtuelle **AGRILOCAL 24**, le Département va faciliter les liens entre gestionnaires des restaurations collectives et producteurs locaux, tout en respectant les règles et les conditions des marchés publics. Cette mise en relation simple, rapide et gratuite, va permettre de sécuriser les pratiques en place et de proposer des solutions « clef en main » aux collectivités intéressées.

Dans la perspective de favoriser la consommation de produits biologiques et locaux, le Département incite également les collectivités locales à investir dans du **foncier agricole**, en vue d'installer des agriculteurs sur le territoire, en fonction des demandes dudit territoire et notamment en maraîchage : le Département, par le biais d'une convention avec la SAFER, participe financièrement au portage de foncier agricole et peut également accompagner financièrement les collectivités dans les acquisitions, dans le cadre de la nouvelle contractualisation.

6. Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable

Pour clore cette analyse des actions engagées par le Département pour concourir à l'objectif d'excellence environnementale, il faut aborder deux questions inhérentes à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable :

Comment transmettre aux générations suivantes ?

Comment faire changer les comportements des générations actuelles ?

Pour répondre à ces deux ambitions, le Département s'appuie sur les **associations** engagées sur le territoire et renouvèle les partenariats, notamment avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Périgord Limousin.

En matière de **gestion et de prévention des déchets**, le Département a été très dynamique dans le cadre de l'animation du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés PDEDMA. Aujourd'hui, après la loi NOTRe, la compétence est confiée à la Région et les connaissances et le savoir-faire des services départementaux sont transmises aux services de la Nouvelle-Aquitaine.

Néanmoins, les projets subsistent sur le territoire et le Département développe pour les porteurs de projets une ingénierie technique et financière.

A plus petite échelle, le Département construit un partenariat original avec le lycée agricole « le Cluzeau » de Sigoulès, avec l'organisation d'un **chantier école** pour la réalisation des travaux du plan de gestion des milieux naturels de La Jemaye par les élèves du lycée. Pour le lycée et les élèves, cette mise en situation est essentielle dans l'apprentissage. Pour le Département, le partenariat permet d'engager des travaux lourds d'entretien et de réouverture du milieu, nécessitant de la main d'œuvre et du matériel. Les rencontres avec les élèves permettent de faire connaître les activités du département et de faire partager les préoccupations de la collectivité. Ces rencontres peuvent déboucher également sur des stages plus longs, quand les élèves continuent leurs études.

Enfin le Département incite les territoires à développer des manifestations éco-responsables, avec des opérations exemplaires en la matière (« séniors, soyons sports ») et la publication d'un guide pour assister les porteurs de projets dans les aspects très concrets et très pratiques.

Conclusion

Au-delà de l'analyse statistique, ce rapport est l'occasion de présenter un état des lieux des actions engagées par le Département pour la préservation de l'environnement.

Protéger l'environnement est devenue une préoccupation des territoires, suite à une prise de conscience collective de la fragilité de la planète et des écosystèmes et du caractère limité des ressources naturelles. En Dordogne, le Département s'est engagé pour préserver les espaces naturels, reconquérir les milieux, protéger les espèces et leurs habitats, promouvoir les ressources locales...

Protéger l'environnement, c'est aussi accomplir un geste vers nos concitoyens, pour leur santé en tout premier lieu ; le Département agit en faveur de la qualité de l'eau, avec des efforts constants et conséquents en assainissement et en eau potable, mais également avec des actions plus récentes pour diminuer l'utilisation des pesticides par les agriculteurs, les collectivités et les particuliers. Le Département agit également pour la qualité de l'air avec des actions liées au climat et à l'énergie.

Protéger l'environnement, c'est enfin un vrai engagement pour conforter l'activité économique dans notre département rural et touristique : c'est de l'autonomie pour les exploitations agricoles, c'est une valeur ajoutée pour les producteurs sous signe officiel de qualité, c'est une source de revenus pour les producteurs de bois énergie, c'est un territoire attractif pour le tourisme et l'agro-tourisme, c'est un milieu de qualité pour développer les sports et loisirs de pleine nature...

Faire de la Dordogne une terre d'excellence environnementale, tel est le pari que fait l'assemblée départementale, un pari pour l'avenir.



Rapport 2016 sur la situation en matière de Développement Durable
Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Conseil Départemental de la Dordogne